

REPUBLIQUE  
FRANCAISEDEPARTEMENT  
Charente-  
MaritimeNOMBRE DE  
MEMBRESAfférents au  
Conseil Municipal  
19en exercice  
19Nombre de  
présents  
11Nombre de votants  
13Date de la  
convocation  
16 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie - Pierre-Madame BERUSSEAU Evelyne -

Excusés : Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Monsieur le Maire) - Monsieur BONDoux Guillaume (a donné pouvoir à Madame ORTEGA) Monsieur LATREUILLE Alain

Absents : Madame STRADY Emmanuelle - Madame CHAPRON Christine - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Michel REY

**2022\_12\_130 Personnel municipal – Poste d'adjoint technique -augmentation du temps de travail de 28/35<sup>ème</sup> à 30/35<sup>ème</sup>**

Monsieur le Maire expose qu'un poste d'adjoint technique en poste aux écoles et salles municipales pourrait au vu de l'augmentation des besoins de service recensés être utilement augmenté de 28/35<sup>ème</sup> à 30/35<sup>ème</sup>.

Cette augmentation étant inférieure à 10 % du temps de travail initial de l'emploi, l'avis du Comité Social Territorial n'est dès lors pas requis.

L'augmentation pourra être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les crédits seront ouverts au budget 2023.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents et représentés,**  
**- décide l'augmentation du temps de travail de l'adjoint technique territorial en poste aux écoles et salles municipales de 28/35<sup>ème</sup> à 30/35<sup>ème</sup>**  
**- dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,  
 Pour extrait conforme,  
 Le GUA, le 26 décembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Publiée site internet le : 28/12/2022

Transmis au Représentant de l'Etat le : 28/12/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LE GUA****Séance du 20 décembre 2022**